

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le 24/02/2022

ID : 077-217701226-20220221-DEL_21FEV22_5-DE



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2022

Délibération n° 05

Date de convocation

11.02.2022

Date d'affichage

15.02.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 32

votants : 35

Objet : Convention de mise à disposition d'un poste de transformation de courant électrique, dénommé JARLAN, sis Place du Père André Jarlan, avec ENEDIS.

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme F. SAVY par M. P. SEDARD – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques

CONSIDERANT la nécessité de conclure avec la société ENEDIS, une convention de mise à disposition d'une parcelle de 16 m² cadastrée A 1087, située Place du Père André Jarlan.

CONSIDERANT que cette mise à disposition est accordée à titre gratuit, et conformément à l'article R332-16 du code de l'urbanisme et conclue pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention ci-annexée de mise à disposition la parcelle cadastrée A 1087, située Place Père André Jarlan, afin d'assurer l'installation et la maintenance d'un poste de transformation de courant électrique, affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité dénommé JARLAN se rapportant aux dites installations avec la société ENEDIS.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant la mise en œuvre des dispositions indiquées dans la convention,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 février 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 31

Contre : -

Abstentions : 4 (Mme L. Massé – M. G. Prilleux – Mme A. Adjéli – M. S. Rouillier)